



ARRÊTÉ N° RH 2025/013 du 10 avril 2025
Établissant le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025

Le Maire de Villentrois-Faverolles-en-Berry,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du 24/12/2020 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de Choisissez un élément. est établi comme suit pour l'année 2025 :

| NOM DE L'AGENT | GRADE ACTUEL | GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu) |
|-----------------|-------------------------------|--|
| 1)BERTIN Jordan | Adjoint technique territorial | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe |

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Villentrois-Faverolles-en-Berry
Le 10 avril 2025
Le maire

10 AVR. 2025
Publié le :





ARRÊTÉ N° RH 2025/014 du 10 avril 2025
Établissant le tableau annuel d'avancement de grade de l'année 2025

Le Maire de Villentrois-Faverolles-en-Berry,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 24/12/2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de Choisissez un élément. est établi comme suit pour l'année 2025 :

| NOM DE L'AGENT | GRADE ACTUEL | GRADE D'AVANCEMENT (Préciser par examen s'il y a lieu) |
|-----------------|-----------------------------------|---|
| 1) PESSON Anais | Adjoint administratif territorial | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe |

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Villentrois-Faverolles-en-Berry
Le 10 avril 2025
Le maire

10 AVR. 2025

Publié le

